



COMMUNE DE CUGY

1482 Cugy FR, Rte de Fétigny 22 A, CP 17

Tél. 026 660 16 92

E-mail : info@cugy-fr.ch

Site : www.cugy-fr.ch

seca@fr.ch

**Service des constructions et de
l'aménagement**

**Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg**

Cugy, le 12 septembre 2024

Consultation publique sur la modification du plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux et la modification du plan directeur cantonal Prise de position

Mesdames, Messieurs,

Les modifications du plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux et du plan directeur cantonal mises en consultation ont retenu toute notre attention. Les points suivants appellent une réaction de notre part.

Appréciation globale

La révision du PSEM répond à une nécessité, comme le montre les nombreuses adaptations qu'elle apporte. Cependant, nous aurions souhaité que ces modifications soient un peu mieux exposées et justifiées dans le PSEM. Un plan des modifications serait bienvenu pour mieux appréhender les différentes raisons qui conduisent, par exemple, au retrait de tel secteur de ressources à préserver. Les facteurs d'exclusion, voire les notes, des différents secteurs retirés pourraient être communiqués. À notre connaissance, aucun sondage n'est survenu sur les secteurs situés sur notre territoire communal. Les ajustements de périmètre apportés aux secteurs maintenus dans la planification ne sont pas non plus étayés.

Notre commune est particulièrement concernée par cette planification, puisqu'elle compte quelques-uns des principaux gisements du district de la Broye. La présente modification apporte des changements importants, tant en termes de spatialité que de priorité des périmètres. En ce sens, nous souhaiterions avoir en notre possession davantage d'informations pour pouvoir communiquer et justifier ces choix, aussi bien auprès des propriétaires que de nos citoyens. Une coordination préalable aurait été la bienvenue.

Taxe

La thématique de la taxation des m³ extraits par l'exploitant n'est pas évoquée dans la planification. Elle constitue néanmoins un élément central selon le Conseil communal. Tandis que les taxes perçues par la Confédération et le Canton sont gravées dans le marbre, les communes sont tenues de naviguer à vue dans leur négociation avec l'exploitant, ce qui débouche sur une grande incertitude pour la commune et de grandes disparités des taxes perçues au sein du canton.

Variantes 1 et 2

Dans la mesure où notre commune n'est pas directement concernée par les variantes, nous renonçons à nous prononcer sur celles-ci. Nous soulignons néanmoins l'importance de conserver une marge de manœuvre appréciable pour les communes et l'exploitant pour la mise en œuvre.

Conformité des secteurs prioritaires au PAL de Cugy

Les secteurs à exploiter prioritaires sur le territoire communal sont bien notés par l'évaluation du PSEM.

2011.01 Les Vernettes

- Le secteur prioritaire bénéficie d'une excellente notation dans le PSEM (79) et se positionne comme 2^e site sur 80 à l'échelle du canton. Néanmoins, nous ne comprenons pas en l'état les facteurs qui ont conduit à la modification du périmètre de ces secteurs.
- Le secteur prioritaire se situe à proximité de la gravière Bersier, à 3 km à vol d'oiseau. En l'état, nous craignons que son inscription en secteur prioritaire n'envoie un mauvais signal et ne pousse à un développement désordonné des gravières dans la région. **Ainsi nous demandons que le secteur 2011.01 Les Vernettes soit maintenu en ressources à préserver dans le PSEM.**

2027.01 Bois Brûlé

- Ce secteur est une extension de la gravière Bersier en exploitation au sud et qui fait l'objet d'un projet d'extension vers l'est.
- Étant donné le rythme et la direction de l'extension de la gravière, nous nous questionnons sur la pertinence de déjà inscrire en secteur prioritaire le périmètre situé sur notre commune. Notre limite communale, située à 600 mètres de l'exploitation, ne sera vraisemblablement pas atteinte par l'exploitant dans les 25 prochaines années, période couverte par le PSEM. D'autant plus si on prend en compte le secteur Verdière qui est également une réserve pour l'exploitation actuelle.
- **De ce fait, nous demandons que ce secteur soit maintenu en ressources à préserver dans le PSEM.**

2050.01 Verdière

- Seul une part infime du secteur se trouve sur le territoire communal de Cugy. Notre commune devrait néanmoins être listée dans la fiche de mesure T414 du PDCant (tableau des secteurs prioritaires).
- Ce nouveau secteur présente deux variantes, sur le territoire communal de Les Montets / Ménières, qui n'ont pas d'influence sur le volume de planification retenu (2'530'000 m³). Dans ces conditions, nous renonçons à nous prononcer sur l'une ou l'autre variante.

Conformité des secteurs de ressources à préserver au PAL de Cugy

La commune comptait 6 secteurs de ressources à préserver dans le PSEM de 2011 ; elle n'en a plus aucun. Le secteur 2011.01 Les Vernettes a été promu secteur prioritaire, tandis que les 5 autres secteurs ont été retirés de la planification.

Le tri effectué lors de cette révision répondait à un besoin. En effet, les secteurs étaient nombreux et une part importante du territoire communal était jusque-là mis sous cloche, dans l'attente d'une révision du PSEM. Comme indiqué précédemment, nous souhaiterions mieux comprendre les raisons des retraits des différents secteurs.


Conclusion

Dans l'ensemble, notre commune reste fortement mise à contribution par la planification cantonale. Les besoins du district de la Broye reposent lourdement sur notre territoire communal, puisque 3 secteurs prioritaires retenus concernent Cugy. En l'état, la mise en secteur prioritaire de ces secteurs est à notre avis prématuré. Au moment où cela sera nécessaire, il sera important que le développement de ces sites soit coordonné à une échelle intercommunale. Le canton devra également prendre ses responsabilités pour d'éventuelles mesures d'accompagnement, notamment en lien avec les traversées de villages par les véhicules de transport des matériaux.

En vous priant de prendre note de ce qui précède, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de nos sentiments distingués.


AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic :


Bernard Grandgirard



La Secrétaire :


Sylvia Bersier